

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article65>



# Équipes Éducatives

- Besoins Educatifs Particuliers -

Date de mise en ligne : lundi 8 janvier 2018

---

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

---

**Afin de répondre aux situations des élèves nécessitant la mise en place d'une équipe éducative, vous trouverez dans cette rubrique les outils élaborés en 2012 par l'équipe de circonscription pour vous aider.**

# Réunion de l'équipe éducative

**Réf. : article D321-16 du Code de l'éducation**

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

Une charte, aboutissement d'une réflexion sur les pratiques constatées, a été élaborée. Elle vise à clarifier les objectifs de la réunion de l'équipe éducative et à en harmoniser les modalités de fonctionnement.

[Charte de tenue de l'équipe éducative](#)

[Tableau récapitulatif des différents moments de la réunion de l'équipe éducative](#)

[Courrier-type d'invitation pour la réunion de l'équipe éducative](#)

[Formulaire de compte-rendu d'équipe éducative](#)